



DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION
POUR LES ENTREPRISES RIVERAINES
DU CHANTIER DU TRAMWAY T1
A ASNIERES-SUR-SEINE ET COLOMBES

Commune concernée :

Période concernée par la demande :

Demandeur :

1 | Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur de la CIA T1 Asnières-Colombes, « l'utilisation de tout autre imprimé rendra non valide la demande d'indemnisation du riverain concerné ».

1) IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE :

Raison sociale ou dénomination de l'entreprise :

Sigle ou enseigne :

RC (N° de Registre du Commerce) :

RM (N° de Répertoire des Métiers) :

N° Siret (obligatoire) :

Code NAF (Nomenclature des Activités Françaises) :

Code APE (Activité Principale Exercée) :

Nom et prénom du responsable de l'entreprise ou son représentant ⁽¹⁾ :

ou Noms des membres de la société de fait :

Activité(s) exercée(s) :

Commission d'Indemnisation Amiable (C.I.A.) / Département des Hauts-de-Seine / RATP

- (1) Dans ce cas, fournir le mandat de la personne désignée par l'entreprise pour la représenter dans le cadre de la présente demande

2) CARACTERISTIQUES JURIDIQUES

Lieu(x) d'exploitation concerné(s) par les travaux (préciser s'il s'agit d'une boutique, d'un lieu de production, d'un entrepôt et/ou d'un bureau)

Adresse 1

.....
Code postal..... Ville

Autres lieux d'exploitation

Adresse 2

.....
Code postal..... Ville

Adresse 3

.....
Code postal..... Ville

Forme juridique

Entreprise individuelle..... SARL
EURL SA
Société de fait SNC
Autres (à préciser)

Mode de gestion de l'établissement

Gestion directe par la société
Gérant salarié
Gérant autre que gérant salarié Dans ce cas, fournir la copie du contrat liant le gérant à la société

Siège social

Code postal..... Ville

Nom de la personne à contacter :

Tél Fax

e-mail

Date de création ou d'acquisition de l'exploitation

.....

Prix de l'acquisition du fonds de commerce (si le fonds de commerce ou de l'exploitation a été acquis au cours des trois dernières années)

..... €

3) CARACTÉRISTIQUES COMMERCIALES DE L'ENTREPRISE :

Effectifs ⁽¹⁾

Actuellement.....
Évolution observée sur les trois dernières années.....
.....

Périodes et durées des fermetures annuelles les quatre dernières années

Évolution éventuelle de la nature des activités exercées (abandon, ou à l'inverse, création de secteurs ou de prestations nouvelles; réduction ou extension des locaux professionnels; reconversions mises en œuvre...)

Droit d'occupation du domaine public

Oui Non

Si oui, compléter l'annexe 2 « fiche de consultation relative aux occupations du domaine public »

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?

Etablissements de restauration (cafés, brasseries, restaurants...) :

Indiquer la répartition de la capacité d'accueil de l'établissement

Nombre de places en salle :

Nombre de places en terrasse intérieure :

Nombre de places en terrasse extérieure :

⁽¹⁾ Comprenant le dirigeant, son conjoint, les apprentis ou personnes en formation

4) ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DU DOMMAGE ⁽¹⁾

ACCESSIBILITE A L'ENTREPRISE

(Décrire l'importance, indiquer la durée et préciser la période des restrictions d'accès aux locaux où s'exerce l'activité de l'entreprise)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

AUTRES NUISANCES

(Décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles résultant des restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions de l'exploitation)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

MESURES PRISES A RAISON DES DIFFICULTES

• Gestion des ressources humaines (Si l'entreprise emploie des salariés, préciser si ceux-ci ont été placés en situation de chômage technique ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période d'inactivité de l'entreprise)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

• *Autres mesures* (Investissement réalisé en matière de communication, de publicité; modification des rythmes de livraisons, modifications d'horaires, déplacement des périodes de fermeture pour congés...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Si la place est insuffisante, une feuille libre peut être jointe en annexe

6 Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur de la CIA TI Asnières-Colombes, « l'utilisation de tout autre imprimé rendra non valide la demande d'indemnisation du riverain concerné ».

5) MONTANT DE LA REPARATION INDEMNITAIRE DEMANDEE (en euros)

Modalités de calcul de la réparation indemnitaire ⁽¹⁾

(1) A joindre sur feuille libre

Fait à

Le ... / /

Identité et qualité du signataire de la demande

Signature et cachet de l'entreprise

LE DOSSIER EST A RETOURNER DUMENT COMPLETE, DATE ET SIGNE, ET PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, A :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Direction des Mobilités
Commission d'indemnisation amiable des tramways
92731 Nanterre Cedex

CONTACT AUPRES DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

- Formulaire de contact du site internet du projet : www.t1asnièrescolombes.fr
- Direction des Mobilités du Département : 0806 00 00 92 (service gratuit + prix appel)

Les formulaires peuvent être retirés auprès :

- Du secrétariat de la Commission (prendre RV)
- Des agents de proximité aux heures de permanence
- Par téléchargement sur le site du projet : www.t1asnièrescolombes.fr
et via celui du Département des Hauts-de-Seine : www.hauts-de-seine.fr

POUR VOUS INFORMER SUR LE PROJET DE TRAMWAY

sur le site internet : www.t1asnièrescolombes.fr

Financement

Le projet du tramway T1 Ouest entre Asnières et Colombes est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de la RATP, et est financé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la Région Ile-de-France et l'Etat.

La Commission d'indemnisation amiable est une initiative du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de la RATP, co-maîtres d'ouvrage. Elle est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. Participent également à cette commission : la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, la Direction départementale des Finances Publiques, le Conseil régional Paris Ile-de-France de l'Ordre des Experts Comptables, ainsi que les communes concernées.



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pièces obligatoires :

- L'extrait Kbis ou l'extrait d'immatriculation au répertoire des métiers (établi récemment)
- Les déclarations fiscales des quatre dernières années
- Une attestation sur l'honneur que les déclarations fiscales produites ne concernent que le seul établissement affecté par les travaux (à établir sur feuille libre)
- Les comptes d'exploitation des quatre derniers exercices
- Le compte d'exploitation (certifié par le comptable) de l'exercice en cours, arrêté à la date la plus proche de celle de dépôt du dossier et faisant apparaître la comparaison avec celui des exercices précédents et le rythme mensuel d'activité
- Modalités de calcul de la réparation indemnitaire demandée (à établir sur feuille libre)
- Relevé d'identité bancaire / postal
- La marge brute et la marge nette doivent clairement apparaître dans le dossier remis par le demandeur, sous la forme de comptes mensuels

Et le cas échéant, ajouter les pièces ci-dessous :

- Mandat de la personne désignée par l'entreprise pour le représenter dans le cadre de la présente demande
- Si plusieurs sites d'exploitation, fournir la comptabilité analytique de chaque site, retraçant la ventilation des chiffres d'affaires et des charges afférents à chacun
- Copie du contrat liant le gérant à la société
- Si le demandeur est titulaire d'un titre l'autorisant à occuper le domaine public :
 - fiche de consultation relative aux occupations du domaine public (annexe 2) complétée par le demandeur
 - copie de l'autorisation d'occupation du domaine public correspondante

Pièces complémentaires éventuelles :

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier des conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait des travaux et le bien-fondé de la demande d'indemnisation.

Conseil pratique :

Avant d'adresser votre dossier à la Commission d'indemnisation amiable, pensez à en conserver une copie.

Annexe 2



**FICHE DE CONSULTATION RELATIVE
AUX OCCUPATIONS DU
DOMAINE PUBLIC**

Le demandeur affirme que les travaux réalisés au cours de la période du *** au *** ont compromis l'exercice de ses activités professionnelles dans des conditions telles qu'il sollicite une indemnisation et cela à raison notamment de l'impossibilité de poursuivre l'exploitation d'une terrasse.

- Le demandeur est-il titulaire d'un titre l'autorisant à occuper le domaine public ?

Oui Non

Dans l'affirmative ¹ :

- Date de délivrance du titre :
- Surface d'occupation autorisée :
- Conditions particulières d'autorisation :
- Montant de la redevance :

- Le titre d'autorisation a-t-il fait l'objet d'un retrait ?

Oui Non

Dans l'affirmative :

- Date du retrait :

Dans la négative :

Commission d'Indemnisation Amiable (C.I.A.) / Département des Hauts-de-Seine / RATP

- Le demandeur a-t-il sollicité et obtenu remise de tout ou partie (préciser le montant) de la redevance fixée par le titre ?

¹ joindre une copie de l'acte d'autorisation.